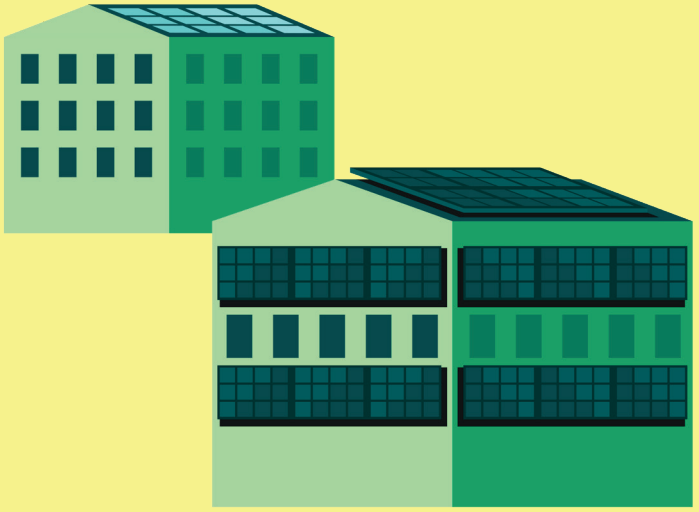
Un accompagnement des propriétaires

Pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle loi, des mesures d'accompagnement sont mises en place:

- **Un guichet numérique pour vous orienter**
- **Une simplification des démarches administratives et des procédures**
- **Des aides financières**
- **Des dérogations lorsque c'est nécessaire**
- **Un renforcement de la formation dans les métiers de la transition énergétique**



Dès maintenant: Informez-vous sur les démarches, les outils et les aides à votre disposition.

canton de vaud

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)

©vd.ch
octobre 2026

Nouvelle loi vaudoise sur l'énergie

Ce qui change pour les propriétaires dès le 1er janvier 2027



DÈS 2027 NOUVELLE LOI VAUDOISE SUR L'ÉNERGIE

Vérifiez ce qui change pour vous dès le 1er janvier 2027

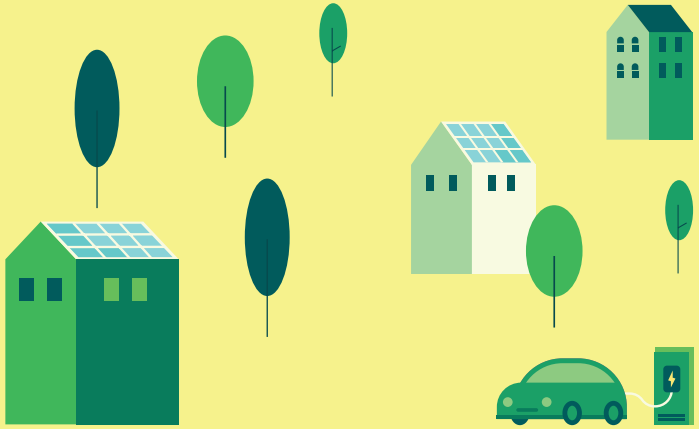
Les objectifs de la loi

› Réduire la consommation d'énergie

› Développer les énergies renouvelables locales

› Réduire la dépendance aux énergies fossiles

› Stabiliser les coûts à long terme



Par où commencer?

Obligations, aides, conseils: faites le point.

Le Guichet Énergie Vaud vous oriente: www.energie-vd.ch

Si vous avez un bâtiment...

Construit avant 1986 sans certificat énergétique (CECB)

Alors vous devez...

› Faire établir un CECB et annoncer la classe énergétique à l'administration cantonale (Direction de l'énergie).

Quand? D'ici 2032.

Classé F ou G au CECB et de plus de 750 m² de surface chauffée

Alors vous devez...

› Isoler votre bâtiment pour atteindre au minimum la classe D du CECB.

Quand? D'ici 2037 pour la classe G, 2042 pour la classe F.

Dont le chauffage fonctionne au mazout ou au gaz

Alors vous devez...

› Lors de son prochain remplacement, installer un système alimenté par de l'énergie renouvelable (pompe à chaleur, chauffage à distance, bois, solaire).

Quand? Au plus tard d'ici 2042 si installé avant 2020, 2047 si installé après 2020.

Pour lequel vous planifiez une rénovation de toiture ou une surélévation

Alors vous devez...

› Installer des panneaux solaires photovoltaïques.

Quand? Lors de la planification des travaux.

Avec un parking collectif pour trois logements ou plus

Alors vous devez...

› Pré-équiper les places de parking pour accueillir des bornes de recharge électrique.

Quand? Lors de toute construction neuve ou rénovation lourde.

